

ORCOM SOGEC
Société à responsabilité limitée au capital de 291 100 euros
Siège social : 359, avenue Charles Choné 54710 LUDRES
RCS NANCY 766 800 379

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 3 juin,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Michel MARTIN, demeurant 12, rue Saint Marc à ORLÉANS (45000),

Gérant de la Société **ORCOM SOGEC**, Société à responsabilité limitée au capital de 291 100 euros, divisé en 11 644 parts sociales, rappelle qu'aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 juin 2026, la collectivité des associés a pris acte du projet par la Société ORCOM de céder la pleine propriété d'UNE (1) part sociale lui appartenant dans la Société au profit de Monsieur Nicolas ROUILLÉ et a agréé expressément ce dernier en qualité de nouvel associé.

Ladite collectivité a décidé comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cette cession, que les articles 7 et 14-1 des statuts seraient de plein droit modifiés à compter du jour de la signification dudit acte ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social.

Suivant acte sous signature privée en date à ORLÉANS du 3 juin 2026, la Société ORCOM a cédé à Monsieur Nicolas ROUILLÉ, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale d'un montant de 25,00 euros lui appartenant dans la Société.

Un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 3 juin 2026 contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues définitives à la date prévue, soit le 3 juin 2026, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

